

Décharge pour refus de port du casque

Les personnes majeures peuvent refuser de porter le casque malgré le règlement intérieur des établissements publics ou les consignes de sécurité de leur enseignant. Ces adultes doivent attester par une lettre entièrement manuscrite leur refus du port du casque, en toute conscience des dangers, selon un modèle qui peut-être celui-ci :

Attestation d'information sur le port du casque

Je soussigné(e) nom-prénom-adresse.... cavalier(e) suivant des cours avec l'enseignante Mme Sophie Joubert, reconnais avoir été informé(e) par cette dernière que le port du casque est impératif pour tous types d'activités équestres. Malgré les informations qui m'ont été communiquées, je refuse, en toute conscience de risques qui en découle pour mon intégrité physique, de respecter cette règle de sécurité.

Fait à le

Signature